

Charte d'Engagement pour l'Accessibilité en Formation des Personnes en Situation de Handicap

Cette charte vient objectiver et définir l'engagement de G7 Academy dans le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation handicap.

Elle s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 (*Loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées*) qui définit le handicap comme une rencontre entre 2 champs : la déficience intrinsèque de la personne et l'inadaptation de son environnement.

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (extrait de la loi du 11 février 2005).

Pourquoi un engagement de G7 Academy ?

- Répondre à l'obligation légale en matière d'accessibilité de l'offre de formation (*Loi du 11 février 2005*)
- Accompagner les stagiaires de G7 Academy en situation de handicap
- Faciliter la visibilité des pratiques pour le public visé, mais également pour toutes les parties prenantes accompagnant les personnes en situation de handicap
- Répondre aux exigences de la certification Qualiopi des centres de formation

Comment accompagner l'évolution des pratiques au sein de G7 Academy ?

- Engagement de la direction de G7 Academy dans une politique d'accessibilité
- Vigilance continue sur l'accessibilité des locaux
- Mise en œuvre dès le premier accueil des moyens d'identification de toute situation de handicap avec recherche de solutions
- Veille sur l'accessibilité des formations

Nos engagements

- Accompagner les stagiaires en situation de handicap tout au long de la formation et proposer des parcours de formation adaptés aux besoins spécifiques de chacun
- Veiller à l'accessibilité permanente des locaux
- Désigner un référent handicap et l'accompagner dans un plan de formation continue sur l'accessibilité, et en assurer le remplacement si nécessaire
- Sensibiliser les équipes pédagogiques et administratives aux enjeux de l'inclusion des personnes en situation en handicap en formation
- Définir et piloter des indicateurs d'accessibilité dans une démarche d'amélioration continue de l'accessibilité

Les partenaires handicap de G7 Academy

- AGEFIPH / Ressource Handicap Formation
- APAJH
- CapEmploi

Liste des indicateurs d'accessibilité

- La direction de G7 Academy assure la diffusion de la charte d'engagement au sein des équipes, sur son site internet, et dans les locaux
- Un référent handicap est nommé, sensibilisé et professionnalisé sur le handicap
- Les missions du référent handicap sont définies dans une fiche de poste connue de toute l'équipe et soutenue par la direction
- Le référent handicap travaille en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques et administratives
- Les coordonnées du référent handicap sont affichées sur l'ensemble des supports de communication et dans les locaux
- Le centre de formation met à disposition du public un registre d'accessibilité conformément à la réglementation et dispose d'une attestation d'accessibilité pour l'ensemble de ces locaux
- Les équipes pédagogiques ont connaissance de l'obligation faite au centre de formation de proposer des adaptations en termes de durée, de rythme, de méthodes et de supports pédagogiques pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap
- Une procédure d'accompagnement des stagiaires en situation de handicap est à la disposition des équipes
- Le référent handicap mobilise les ressources externes pour la mise en place de parcours de formation adaptés

A Saint-Ouen, le 31 Octobre 2024

Mme Zineb ESSAHLI
Directrice



Coordonnées du référent handicap

Mme Laurine Lauvinerie
Email : llauvinerie@g7academy.fr
Tel : 01 49 48 38 08